

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 922

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 4**Rétablir le 3° *bis* de l'alinéa 41 dans la rédaction suivante :

« 3° *bis* D'identifier les besoins pluriannuels de financement pour réaliser les actions prévues au même I ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintroduire, au titre des missions du comité national France Travail, l'identification des besoins pluriannuels de financement pour réaliser les actions du réseau.